



CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MAI 2017

COMPTE-RENDU

A l'ouverture de la séance, le procès-verbal de la réunion en date du 29 mars 2017 est soumis à l'approbation des élus. Il est adopté à l'unanimité.

FINANCES - Le Conseil Municipal accorde une subvention aux associations locales et organismes divers pour un montant total de 1 545 € au titre de l'année 2017 à savoir : Ensemble & Solidaires UNRPA de Nargis, 750 € ; « Jour de Fête », 550 € ; Les Papillons Blancs/ADAPEI 45, 130 € ; la Ligue contre le cancer, 50 € ; Donneurs de Voix, 35€ ; l'AFSEP, 30 € ; Téléthon, 110 €.

SERVICE DES EAUX - Le Conseil Municipal autorise le Maire ou son représentant à signer la convention à intervenir avec la Sté Radio Service+ sise à Bornel (60), relative à l'installation d'une antenne, d'un relais radio et d'une armoire étanche sur le château d'eau de Nargis pour une durée de 8 mois consécutifs moyennant une redevance unique d'un montant de 1 000, 00 €. D'autre part, il prend connaissance du rapport d'activités du Service des Eaux au titre de l'année 2016.

DIVERS - Le Conseil municipal s'associe à la démarche de plan de déplacement conjointement avec les communes de Ferrières-en-Gâtinais et de Fontenay-sur-Loing, notamment compte tenu du passage de la véloroute et ce, dans le cadre du programme « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte » ouvert sur le territoire de l'Agglomération Montargoise et du Pays Gâtinais. Il valide le cahier des charges correspondant et les termes de la convention de partenariat établie dans ce cadre, il désigne la mairie de Ferrières-en-Gâtinais comme pilote administratif de ce projet et autorise le Maire ou son représentant à signer tous documents relatifs à ce projet. Il décide, à compter du 1^{er} juin 2017, de supprimer le poste d'Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe et de créer un poste d'Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe dans le cadre d'un avancement de grade et modifie le tableau des effectifs en conséquence.

Le Conseil Municipal évoque la prochaine tenue du bureau de vote à la salle polyvalente lors des scrutins des élections législatives des 11 et 18 juin 2017 (de 08 h à 18 h). Il prévoit l'organisation matérielle, également le 11 juin, de la brocante du Comité des Fêtes et des Loisirs de Nargis lors de la Fête du Village, notamment en ce qui concerne le stationnement. Il prévoit le déroulement des festivités lors de la Fête nationale. Il est informé du dossier en cours à la suite de la dégradation du pont de Nargis résultant d'un accident automobile dernièrement. Les élus évoquent les élections sénatoriales qui auront lieu le 23 septembre 2017 à Orléans pour lesquelles le Conseil Municipal désignera en son sein des électeurs titulaires et suppléants lors d'un prochain conseil municipal.

Enfin, il évoque différentes questions de gestion courante.

La séance est levée à 22 h 30.

NARGIS, le 29 mai 2017